



CLOTURE – LISTE DES DOCUMENTS REQUIS RÉSIDENTIEL

Tout projet de construction de clôture nécessite un permis de construction.

- 1- Formulaire dûment rempli et signé par le propriétaire du terrain ou son représentant
 - 2- Lettre d'autorisation ou une procuration si le requérant représente le propriétaire
 - 3- Preuve de propriété (exemple: acte de vente récent) ou autre document attestant le nom du propriétaire
 - 4- S'il s'agit d'une copropriété, une lettre d'autorisation de l'association des copropriétaires
 - 5- Lettre descriptive sur l'étendue des travaux
 - 6- Photographies contextuelles du terrain
 - 7- Copie du certificat de localisation le plus récent
 - 8- S'il s'agit d'une nouvelle clôture, soumettre :
 - Plans d'implantation existant dimensionnés et à l'échelle, montrant obligatoirement : les limites du terrain et les marges du recul, le bâtiment principal, les bâtiments accessoires, accès véhiculaire et toute structure existante
 - Indiquer l'**emplacement** de la nouvelle clôture proposée et ses **dimensions**
 - Descriptif des matériaux de parement de la nouvelle clôture, photo ou exemple en annexe
 - 9- S'il s'agit d'un remplacement d'une clôture existante, soumettre :
 - Plan d'implantation de l'existant indiquant l'emplacement de la clôture à remplacer
 - Les photos de la clôture existante à remplacer
 - Descriptif de la clôture proposée et ses **dimensions**
 - Détails des matériaux de parement de la nouvelle clôture, photo ou exemple en annexe
- Important:** Les plans d'implantation qui ne sont pas préparés par un arpenteur-géomètre, doivent être réalisés en référence au plan du certificat de localisation à jour.
- 10- Si le projet implique l'abattage d'arbre(s), compléter la demande d'abattage d'arbre et l'inclure au dossier de la demande de permis de construction de la clôture
 - 11- Estimation générale des coûts détaillés des travaux proposés
 - 12- Frais applicables : \$20

Veuillez noter que selon la nature et la complexité du projet, la Ville de Baie d'Urfé se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir une meilleure compréhension du projet et d'assurer sa conformité à toute réglementation applicable.